

## COMITÉ NATIONAL

4 juin 2016

Rédaction du compte rendu : Frédéric DUPIN

*Présents* : Didier Brégeon (B.N. et R. Caen) ; Didier Carsin (B.N. et R. Rouen) ; Charles Coutel (B.N.) ; Philippe Danino (R. Paris-Créteil-Versailles) ; Henri Dilberman (B.N. et R. Poitiers) ; Frédéric Dupin (B.N.) ; Pierre Hayat (B.N.) ; Nicolas Forest (R. Grenoble) ; Nicolas Franck (B.N.) ; Marie Perret (B.N.).

*Excusés* : Philippe Blanc, Valérie Bonnet, Jacques Capelle, Jean-Pierre Carlet, Stéphane Clerjaud, Yves Desnos, Bernard Fischer, Julien Fonollosa, Jean-Louis Lanher, David Lebreton, Gilles Moutot, Bertrand Nouailles, Simon Perrier, Arnaud Saint-Pol, Gérard Schmitt, Patricia Verdeau.

*Lieu* : Lycée Henri-IV, Paris.

Le Comité de l'APPEP s'est réuni alors qu'un important mouvement social perturbait les lignes SNCF, occasionnant de nombreuses défections de dernière minute. Une grande partie des membres du Comité ont pu toutefois communiquer des éléments de bilan et des réflexions qui seront lues en séance.

Devant cette assemblée réduite, Nicolas Franck a immédiatement proposé de fixer les dates de prochaines réunions de nature à traiter pleinement l'ordre du jour proposé. Le Bureau national du 1<sup>er</sup> octobre est converti en Comité. Il se tiendra à 14 heures au lycée Henri-IV. L'Assemblée générale annuelle se tiendra, elle, le samedi 3 décembre, au lycée Henri-IV à partir de 10 heures.

Ces décisions prises, le Comité aborde le premier point versé à l'ordre du jour, le bilan d'activités des Régionales.

### *BILAN D'ACTIVITÉ DES RÉGIONALES DE L'APPEP*

#### *Régionale de Caen*

Didier Brégeon commence par fournir des éléments quantitatifs. La Régionale comporte une quinzaine d'adhérents, dont trois n'ont à ce jour pas renouvelé leur cotisation. Il souligne que quatre réunions de sa Régionale se sont tenues durant l'année scolaire 2015-2016. Elles ont rassemblé une demi-douzaine de collègues sur la quarantaine de noms que comporte la liste de diffusion de Caen. Les stagiaires de l'académie ont été

conviés systématiquement aux réunions. Trois se sont présentés à la première sans revenir aux suivantes.

Didier Brégeon passe alors à des éléments plus qualitatifs. La réunion de novembre se proposait d'échanger autour de la prise en compte de la notion d'art dans le cadre du cours de philosophie ; la discussion s'y est déployée en lien, en particulier, avec un sujet donné au bac en 2015 et qui avait soulevé quelques débats : « une œuvre d'art a-t-elle un sens ? ». La réunion de février a pris pour objet la question de la lecture suivie. Les collègues ont pu y présenter les œuvres choisies devant leurs classes, discuter des choix de lecture ou de traitement, comme de l'articulation de cette lecture avec le reste du cours. Constat a été dressé d'une grande diversité des textes comme des pratiques. La lecture suivie recouvre en effet aussi bien une lecture intégrale du *Gorgias*, inscrite dans un moment substantiel du cours, qu'un commentaire en 4 heures de la *Lettre à Ménécée*. La dernière réunion a conduit une discussion sur l'enseignement philosophique proprement dit et s'inscrit dans le cadre de la réflexion que souhaite lancer l'APPEP. Un consensus semble se dégager à Caen autour de la promotion d'une troisième épreuve au baccalauréat de philosophie.

Didier Brégeon conclut sur les partenariats tissés par la Régionale. Il constate la difficulté de mobiliser des collègues très pris par leurs tâches professionnelles, comme la faiblesse des liens noués avec l'Inspection académique. Il nous informe toutefois que la Régionale est partenaire des activités de la Société normande de philosophie, et qu'on se prépare à organiser un ciné-philos avec un cinéma de Caen.

#### **Régionale de Corse**

Le président de la Régionale fait état, par la bouche de Nicolas Franck, du peu d'adhérents sur l'île, comme du peu d'activités durant l'année.

#### **Régionale de Grenoble**

Nicolas Forest fournit à son tour des éléments quantitatifs. La Régionale fonctionne avec un noyau dur de sept ou huit personnes, mais qui présente peu de renouvellement, pour une trentaine d'adhérents. La liste de diffusion de la Régionale comporte près de 80 noms. La Régionale a par ailleurs des correspondants départementaux

La Régionale organise environ trois réunions par an, à Grenoble ou Chambéry. Elle est partenaire des Rencontres philosophiques d'Uriage et d'une série de conférences organisée avec l'Université de Chambéry, et entretient de bons rapports avec Michel Nesme, IA-IPR de l'académie.

La Régionale a lancé cette année une lettre d'information qui connaît trois parutions, l'une en septembre, pour la rentrée, l'autre en janvier, la dernière enfin en juin à l'occasion du bac. Elle reprend les communiqués nationaux et régionaux, et annonce les événements divers de l'académie. Cette lettre de deux pages prend la forme d'un PDF qui est relayé dans sa version papier par les établissements de l'académie.

#### **Régionale de Lille**

Nicolas Franck nous informe que Jaques Capelle a repris en main la Régionale lilloise après la défection de son ancienne présidente. Tout semble être à reconstruire.

#### **Régionale de Paris-Créteil-Versailles**

Philippe Danino commence par souligner qu'avec 116 adhérents, « la Régionale a de quoi faire ». Il constate toutefois que cette année est pour la Régionale une année de transition : la première réunion de l'année aura lieu le 10 juin, et sera essentiellement consacrée à la rédaction du tract qui sera distribué lors des réunions d'harmonisation du baccalauréat. Il fait état de son intérêt pour les projets portés par la Régionale de

Grenoble, mais rappelle que la Régionale, dans ses activités, entre en concurrence avec l'offre philosophique pléthorique proposée dans la région.

### ***Régionale de Poitiers***

Henri Dilberman ne peut plus s'occuper de la Régionale car il est très pris par ses nouvelles fonctions de trésorier national, bien lourdes pour un novice en la matière. Par ailleurs, il lui est difficile de rencontrer ses collègues enseignant en Terminale. Il se demande s'il faut continuer à chercher un nouveau président, ce qui s'avère très difficile, ou bien s'il ne vaudrait pas mieux dissoudre carrément le bureau de Poitiers. C'est parfois, en effet, la meilleure solution, lui répond Nicolas Franck. Heureusement, les effectifs, modestes – moins de dix personnes – demeurent stables : une personne est partie, une autre s'est inscrite.

Pour information, entre le moment de la réunion du Comité et celui de la rédaction du compte rendu, le trésorier actuel, Olivier Lahbib, a fini par accepter cette tâche de président de la régionale.

### ***Régionale de Strasbourg***

Stéphane Clerjaud, absent ce jour, nous a transmis toutefois un bilan d'activités. Il fait état des efforts conduits par la Régionale pour mobiliser les collègues : Olympiades de philosophie, rencontres transfrontalières, Prix du livre de philosophie, mais constate néanmoins qu'en raison de leur travail, les collègues peuvent difficilement participer aux activités.

### ***Régionale d'Orléans – Tours***

David Lebreton a transmis au Comité un compte rendu des activités de la Régionale d'Orléans-Tours. Celle-ci a entrepris deux types de démarches cette année : institutionnelles, d'une part, en amorçant un travail avec l'Inspection académique autour de la formation continue, et du questionnaire de l'APPEP sur le baccalauréat ; « culturelles », d'autre part, en organisant deux cycles de conférences avec la Bibliothèque municipale de Tours.

### ***Régionale de Montpellier***

Nicolas Franck informe le Comité de la démission prochaine du président de la Régionale de Montpellier : isolé dans le supérieur, il n'est plus en contact avec les collègues de l'académie. Une assemblée générale doit se tenir à la fin du mois de juin, dans une Régionale qui présente un bon taux de renouvellement des adhésions.

### ***Conclusion***

Nicolas Franck conclut ces rapports d'activité sur quelques réflexions générales. Il commence par exprimer son désir de voir les Régionales s'emparer pleinement du Prix lycéen du livre de philosophie pour se faire connaître auprès des collègues et faire valoir le dynamisme de l'Association. Il souligne ensuite la nécessité de susciter un véritable mouvement autour de la discussion que l'APPEP va lancer sur l'enseignement philosophique. L'APPEP a, sur cette question, vocation à toucher le plus grand nombre possible de collègues.

Il fait enfin l'aveu d'une certaine déception devant le manque d'appropriation du questionnaire sur le baccalauréat dans les Régionales, qui permettait de resserrer les liens avec les rectorats et les Inspections. Le grand travail engagé n'a ainsi pas eu les suites qu'il mérite : les Régionales doivent exercer un droit de suite et porter ces résultats durement acquis auprès du rectorat. Il faut montrer que la parole des collègues ayant répondu ne reste pas lettre morte.

### LA BROCHURE D'ACCUEIL

L'année 2016 sera marquée par la publication à la rentrée de septembre d'une brochure à destination des stagiaires de philosophie. Elle se propose de parcourir l'essentiel des grands problèmes pédagogiques, didactiques ou professionnels propres à l'enseignement philosophique. Le Comité tient ici à saluer le travail considérable réalisé par Jean-Pierre Carlet dans l'animation du Comité de rédaction et la finalisation de cette importante publication.

La discussion s'engage alors sur une somme de questions pratiques qui appellent une prompte décision.

L'importance du tirage est d'abord mise en discussion. Il faut croiser des considérations économiques (l'impression de 400 exemplaires d'un livret de 176 pages coûte 1 900 euros TTC, les 400 suivants seulement 500 euros TTC) avec des réflexions plus stratégiques. Un tirage trop important nous laissera un nombre important d'excédents, qui seront distribués chaque année, au risque que cette publication se fige et devienne un *vade-mecum* voire un manifeste auquel il ne faudra pas « s'habituer », comme le remarque Charles Coutel. Le Comité s'arrête sur un tirage de 800 exemplaires devant couvrir deux ans de diffusion.

Vient alors la question de sa vente. Celle-ci se fera auprès de nos adhérents, mais comme la brochure ne possède pas d'ISBN, il n'y aura pas de diffusion en librairie. Marie Perret suggère que les CDI en établissements en fassent la commande. Le Comité fixe un prix de vente de 8 euros.

La discussion s'achève sur le problème de la diffusion et de la promotion de cette brochure, destinée en premier lieu aux stagiaires auxquels elle sera distribuée gratuitement, Philippe Danino souligne la nécessité de réaliser une distribution précoce de la brochure d'accueil, si possible dès que les résultats des concours seront communiqués. Il faudrait ici s'appuyer sur les listes de diffusion connues, et se rapprocher des ESPÉ qui assurent la mise en stage et le suivi des stagiaires. Charles Coutel propose également de distribuer des échantillons auprès des UFR afin qu'ils sensibilisent leurs étudiants ou les mettent à disposition des enseignants (en particulier dans le cadre des modules de pré-professionnalisation fréquents en licence, ou dans les ESPÉ travaillant directement avec les stagiaires, précise Frédéric Dupin). Le Comité décide enfin de mettre en ligne une présentation élargie du contenu de la brochure sur le site de l'APPEP, afin d'en assurer la promotion, mais non le PDF intégral. La brochure doit rester essentiellement un livret accessible à la vente.

### LA REVUE L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE

Une discussion annexe s'engage sur le fonctionnement de la revue de l'Association. Bertrand Nouailles (secrétaire de rédaction adjoint de la revue) suggère que les articles soient dorénavant anonymisés pour évaluation, en application de critères scientifiques propres au monde académique. Nicolas Franck pense que cette initiative n'est pas souhaitable : *L'Enseignement philosophique* n'est pas d'abord une revue scientifique, mais associative. Il juge toutefois que le Comité est trop peu nombreux aujourd'hui pour trancher cette question, laquelle est remise au Comité d'octobre.

Nicolas Franck ajoute une information sur ce point. Les numéros à venir de la Revue se verront adjoindre des feuilles A4 qui permettront d'afficher des informations associatives en salle des professeurs, des affiches du Prix lycéen du livre de philosophie, par exemple, ou des bulletins d'adhésions.

*LE PRIX LYCÉEN DU LIVRE DE PHILOSOPHIE*

*Revivre : Éprouver nos blessures et nos ressources*, de Frédéric Worms a remporté la première édition du Prix lycéen du livre de philosophie. 44 lycées ont participé, 27 sont allés au bout de la démarche en soumettant des suffrages de lycéens. La compétition a été très disputée, et a suscité des réactions enthousiastes des collègues, peut-être propices à de nouvelles adhésions. Il faut donc s'attendre à voir le prix gagner en audience l'an prochain. Lors de sa deuxième occurrence, le prix proposera seulement trois ouvrages, ce qui est plus raisonnable que les cinq de cette année. Le choix des livres en compétition est en cours de finalisation.

Le prix 2016 sera remis publiquement en octobre, période plus calme qu'en juin, et qui devrait ainsi autoriser une couverture médiatique à la hauteur de la mobilisation des collègues et des lycéens. Il reste à trouver un lieu pour la cérémonie, idéalement un lycée.

*LE QUESTIONNAIRE SUR LE BACCALURÉAT*

Le baccalauréat 2016 va donner lieu à une seconde campagne de distribution de notre questionnaire. Ce dernier a fait l'objet d'une légère révision effectuée par Pierre Hayat, puis soumise aux Régionales, sans retours explicites néanmoins – qui ne dit mot consent. L'an dernier, le questionnaire a donné lieu à 500 réponses dont 299 furent réellement utilisables.

Philippe Danino craint que la récurrence du questionnaire produise une ritualisation stérile. Pierre Hayat réagit : le précédent questionnaire n'a pas engendré de réactions fortes du Ministère ou de l'Inspection, comme on pouvait toutefois s'y attendre. La reprise du questionnaire consiste donc surtout à organiser une veille. Elle permettra de préparer des comparaisons avec les années précédentes et constitue une base pour porter des revendications, en rendant compte au plus près de ce qui se passe dans les Académies. Mais il faut pour cela que les Régionales portent le questionnaire auprès des collègues, qu'elles portent également les résultats, les comptes rendus et les discussions qu'ils suscitent. Marie Perret juge que la ritualisation n'est pas un risque, mais une nécessité : « les collègues doivent prendre le pli après le bac de se rendre sur le site de l'APPEP ». Le SIEC n'a pas toujours de bons usages et il faut organiser notre vigilance, inscrire cette démarche dans le paysage du baccalauréat, à côté des réunions d'entente et de la correction des copies.

Le questionnaire révisé est adopté à l'unanimité par le Comité.

*RÉFLEXION SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE AU LYCÉE.*

L'APPEP entend lancer cette année une vaste réflexion sur l'enseignement philosophique, non pas tant pour figer des positions doctrinales qu'afin d'inscrire l'APPEP clairement dans les débats en cours sur la place, les pratiques ou l'évolution de notre discipline. Le constat en effet a été dressé : nos collègues connaissent mal nos positions, soit parce qu'elles ne sont pas toujours bien comprises, soit parce qu'elles manquent parfois d'explicitation. Tout cela appelle une rénovation de notre discours. La prochaine réforme du lycée doit en effet être anticipée et nous trouver prêts à jouer le rôle qui est le nôtre. Par ailleurs, il convient de montrer que l'APPEP est un lieu où les questions que se posent tous nos collègues sont débattues, discutées et travaillées librement.

La réflexion s'engage à partir du texte de balises qui a été réalisé par un petit groupe de travail et diffusé aux Régionales en amont du Comité. L'objectif de ce texte n'était pas de faire des propositions, mais de proposer un cadre souple aux discussions conduites par l'APPEP jusqu'à l'AG de décembre, préliminaire à un colloque au prin-

temps 2017. Ce texte, même s'il adopte le plus souvent une dimension interrogative, n'est pas un questionnaire : on s'est essentiellement proposé de lister des thématiques incontournables.

Didier Carsin engage la réflexion commune. Si bien des points lui semblent discutables, le huitième point (l'extension de l'enseignement philosophique au-delà des Terminales générales et techniques) le gêne particulièrement. Cette extension apparaît posée comme une évidence, ce qui est regrettable. Car le cadre administratif et politique actuel, notamment les restrictions de postes, conduit inévitablement à accompagner toute extension de notre enseignement à des réductions d'heures de philosophie. Il n'y a donc pas d'après lui, et sur ce point, une discussion de principes à engager : la conjoncture détermine directement le sens que prendrait toute extension. Il ajoute également que certaines questions ne doivent ni ne peuvent donner lieu à une codification des pratiques sans aller à l'encontre de la liberté philosophique que nous défendons. Il conclut en remarquant que poser certaines questions, notamment celle d'une « territorialisation » des programmes, en autorisant à moduler une partie de notre enseignement dans le cadre de « projets d'établissement », est dangereux. Si la réflexion doit se conduire librement, ne fragilise-t-on pas certaines de nos positions associatives par un zèle réflexif de ce type ?

Henri Dilberman souligne que les « débats à visée philosophiques » sont désormais inscrits dans les programmes d'EMC des écoles élémentaires comme des collèges. En un sens précis ici, « l'extension » est donc faite : reste à savoir ce qu'il y a de « philosophique » dans ces « visées » et ce que ces programmes signifient pour nous. Il ajoute que le texte soumis ressemble beaucoup trop à un questionnaire. Il faut d'après lui davantage favoriser la liberté d'expression des collègues, en réduisant la complexité du document support.

Philippe Danino juge que si, dans l'ensemble, le texte est bon, trop de questions tombent à plat et peinent à cerner leur objet réel (par exemple : « la notion renvoie-t-elle à des questions incontournables ? »). Le point IV sur le bac lui paraît essentiel ; il attire toutefois l'attention du Comité sur la nécessité de ne pas fétichiser certains termes, notamment celui de « problématique » souvent précédé d'un article défini.

Nicolas Forest abonde dans le sens de Philippe Danino : certaines formules devraient être « neutralisées », certaines questions impliquent par ailleurs d'emblée des réponses, etc. Il s'étonne de ce que la question de l'évaluation de l'enseignement philosophique n'apparaisse guère dans le texte soumis.

Marie Perret rappelle la double finalité du texte et de la réflexion qu'il amorce. D'une part, il s'agit de susciter une réflexion chez les collègues, de revivifier un questionnement essentiel pour notre discipline. D'autre part, il faut montrer qu'un consensus existe, au-delà des différences, afin de faire front contre les réformes à venir. Elle ajoute que la forme doit être revue : la liste de questions ou d'items a quelque chose d'un peu paralysant.

Pierre Hayat précise alors que le groupe n'a pas voulu exposer des finalités en préambule afin justement d'ouvrir la réflexion au maximum. Mais parmi les finalités il y a, bien sûr, une préparation à une refonte prochaine probable de notre enseignement dans le cadre d'une réforme à venir du lycée. L'idée est donc de se mettre en ordre de bataille. Or en la matière, on ne peut plus, selon lui, se contenter de fausses évidences. Par exemple, nous voulons un programme de notions, oui, mais qu'est-ce que cela veut dire ? Il faut expliciter cela ! Car il n'y a plus de soutiens institutionnels, plus de garde-fous intangibles. La question déterminante est toute pratique : qu'est-ce que nous voulons faire ? Le souci de l'évaluation ou même du baccalauréat passe après. Notre métier ne se comprend pas par des réalités statistiques, mais par des finalités explicites. Même la nature de la « philosophie » doit être explicitée, sans quoi, nous allons nous

faire imposer une définition. L'Inspection générale en a une. Dans une certaine mesure, parents, lycéens, collègues en ont une également !

Philippe Danino confirme. Il convient d'expliciter les finalités de ce questionnaire, et de faire émerger un consensus sur les principes, mais tout cela doit s'effectuer en lien avec les faits, les réalités professionnelles et politiques qui sont les nôtres aujourd'hui.

Didier Carsin intervient. Le Ministère va avancer une idée de la philosophie, soit. Donc il faut se mettre au travail. Mais justement le point VIII du texte proposé fait contradiction. L'extension de l'enseignement philosophique y apparaît sélective, car on n'évoque pas l'extension nécessaire des heures de Terminales, notamment en S ! L'entrée « extension » abonde dans le sens d'une diversification de nos interventions et paraît taire la réduction dont nous avons à pâtir en S ou en classes techniques avec la fin des dédoublements. Il faut aussi que l'APPEP évoque davantage de ce que l'on fait en cours. On parle de l'EMC, du baccalauréat, etc. Mais qui parle au sein de l'APPEP de la didactique de la philosophie ? Pourquoi donc ne pas mettre chaque année une question ou une notion comme objet de travail au sein même de l'Association, en donnant à ce travail pédagogique toute sa place dans notre propre communication ?

Pierre Hayat intervient sur cette dimension pédagogique. Nous sommes confrontés d'après lui à deux difficultés. La première est ancienne, bien connue, il s'agit de l'imposition d'une doctrine sous couvert d'enseignement philosophique. Le programme de notions garantit ici le pluralisme et la liberté nécessaire à un enseignement véritablement philosophique, interrogateur et étranger à tout dogmatisme. La seconde difficulté est plus récente : il s'agit de la possible perte de lien de notre enseignement avec les œuvres elles-mêmes, au prétexte que leur étude n'est plus possible dans les classes d'aujourd'hui. Il faudra se positionner ainsi à l'égard de pratiques pédagogiques « démocratiques » qui, sous prétexte de rénovation, de diffusion ou d'innovation, tendront à réserver l'accès au corpus philosophique aux seuls universitaires.

Nicolas Franck note qu'à l'évidence le travail commencé dans le texte soumis comme première balise est à reprendre ou à refaire.

Marie Perret revient sur les débats autour du titre VIII (l'extension de l'enseignement philosophique). Si un consensus se dégage néanmoins en faveur de son maintien, il faut en clarifier l'objet : la question n'est pas tant celle de « l'extension », mais plutôt celle de la situation de la philosophie en Terminale par rapport à ses autres : enseignement en écoles élémentaires, en collèges, dans le supérieur, etc. Elle propose donc d'intégrer ces questions dans le premier onglet, consacré à la spécificité de notre enseignement (par exemple : quels prérequis pour aborder la philosophie ?) Elle signale quelques lacunes également : évoquer les fraudes aux examens, la correction de copies et l'élaboration de corrigés, point sur lequel élèves et grand public s'interrogent parfois.

Nicolas Franck conclut ce riche échange en rappelant le calendrier de cette entreprise de réflexion collective. Une fois le texte de balises revu et adopté, des discussions vont s'engager dans chaque Régionale. Une synthèse de ces travaux donnera lieu à une publication sur notre site avant la tenue de l'Assemblée générale de décembre. Un colloque au printemps constituera le point d'orgue de ce projet, dont le suivi sera assuré par le BN, et en particulier par Jean-Pierre Carlet.

### *PERSPECTIVES ET PROJETS*

La rénovation de la réflexion pédagogique et institutionnelle de l'APPEP constitue le chantier principal de l'Association pour l'année scolaire à venir. Il est donc essentiel que les Régionales engagent la discussion avec leurs adhérents, et concourent à faire de la prochaine AG, puis du colloque du printemps 2017 des réussites.

Marie Perret informe le Comité de la tenue d'un colloque prévu en novembre 2017, organisé avec l'APHG, et qui se proposera d'établir un premier bilan partagé de l'EMC, mis en place depuis septembre 2015.

#### QUESTIONS DIVERSES

Marie Perret fournit des informations sur la Conférence. Celle-ci est sortie très divisée de la réforme du collège, davantage sur des questions de stratégie que de fond, toutefois. S'opposent en son sein des « jusqu'au-boutistes » de l'opposition, des découragés enclins à la résignation, etc. Une rencontre avec la DEGESCO est prévue dans l'agenda de la Conférence, portant sur le DNB, mais aussi sur le collège et la réforme des évaluations scolaires. Un compte rendu de cette rencontre sera transmis.

Le Comité discute ensuite de l'opportunité de signer « le manifeste pour une école qui instruit ». Nicolas Forest fait part de ses fortes réserves : la question scolaire y est en effet inscrite dans un positionnement politique général, très critique à l'égard des institutions européennes. L'APPEP, comme association disciplinaire n'a pas vocation à s'associer à ce genre de démarche, quoi qu'on en pense à titre individuel. Pierre Hayat et Nicolas Franck abondent en ce sens. La signature du manifeste est déclinée.

Enfin, le communiqué de la Société des Agrégés de l'Université sur l'ouverture de l'agrégation aux docteurs est soumis à la discussion du Comité. Ce dernier s'accorde sur l'opportunité de ce communiqué et envisage de s'associer à la démarche de la SDAU.

## Appel à contributions pour l'enseignement de la philosophie aujourd'hui et demain

Le Comité national de l'APPEP appelle les Régionales et les adhérents de l'Association à engager une réflexion renouvelée sur l'enseignement de la philosophie.

Les professeurs de philosophie, qui font dans leurs classes l'expérience des joies et des difficultés du métier, observent des modifications rapides des conditions de leur enseignement et l'apparition de défis et d'enjeux nouveaux. Ils ne peuvent accepter que d'autres s'arrogent l'exclusivité des discours sur la nature et les finalités de leur enseignement. Il leur incombe donc d'exposer clairement et publiquement ce qu'apporte l'enseignement de la philosophie, d'identifier les obstacles auxquels celui-ci se heurte et de proposer les remèdes nécessaires.

Refusant les dénigrements, les détournements et les sectarismes, l'APPEP veut clarifier et expliciter les principes autour desquels les professeurs de philosophie peuvent se rassembler. Elle vise, au-delà, à formuler des propositions cohérentes pour l'avenir, en vue de consolider et de perfectionner l'enseignement de la philosophie en classes terminales, qui s'impose comme un enjeu républicain et démocratique.

Elle soumet donc aux Régionales et aux adhérents de l'Association une série de thèmes de réflexion. Ces thèmes sont seulement indicatifs. Leur formulation, parfois



interrogative, leur regroupement et leur ordre répondent uniquement à un souci de clarté. Ils ne présument aucune réponse et ne signifient aucune hiérarchie.

Les contributions attendues, qu'elles soient individuelles ou collectives, partielles ou exhaustives, sont entièrement libres, dans leur forme comme dans leur contenu. Elles pourront utilement aborder des questions non formulées dans le présent appel à un travail associatif.

L'ouverture de ce chantier au sein de l'APPEP aboutira à la publication d'analyses et propositions, ouvertes à l'ensemble des professeurs de philosophie.

### **I. L'apport de l'enseignement de la philosophie en classe terminale**

A. L'idée de la philosophie dans laquelle les professeurs des classes terminales peuvent se retrouver.

B. Ce qu'on entend par « exercice réfléchi du jugement ».

C. Ce que le cours de philosophie apprend aux élèves (ex. : expliciter des présupposés, hiérarchiser des difficultés et des enjeux, saisir la complexité de ce qui est apparemment simple, clarifier ce qui est complexe, etc.).

D. Difficultés rencontrées : leur nature et leur origine.

### **II. Le programme**

A. Sa fonction, sa raison d'être.

B. Qu'entend-on par « notion » quand on parle d'un programme de notions ? Faut-il continuer à soutenir un programme de notions ? pourquoi ?

C. Question, enjeu, problème, problématique : ce qu'on entend par ces termes.

D. Quel travail les notions appellent-elles ? L'élucidation d'une notion a-t-elle pour seule finalité l'élaboration d'un problème ?

E. Qu'apporte aux élèves l'étude des auteurs et des œuvres ?

### **III. Le travail des élèves**

A. La dissertation.

B. L'explication de texte.

C. Autres types d'exercice.

D. Correction et évaluation.

E. Corrigés.

### **IV. La spécificité de l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique**

A. Les exercices spécifiques.

B. L'apprentissage de la rédaction.

C. Les épreuves du baccalauréat.

### **V. Nouvelles questions**

A. L'enseignement de la philosophie en Première et en Seconde ; dans les Lycées professionnels ; à travers les débats à visée philosophique à l'École primaire et au Collège ; en atelier dans les Lycées.

B. Usages et mésusages du numérique (ex. : apport des TICE au cours de philosophie, le problème de la fraude, etc.).

### **VI. Envisager des évolutions**

A. du programme ?

B. des exercices ?

C. des épreuves ?

D. des pratiques ?

E....